

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET
DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE FORMATION ZOOTECHNIQUE
ET VETERINAIRE DE FOUMBAN BP : 130

DIVISION DE LA SCOLARITE ET DE LA COOPERATION

cnfzvfoumban@gmail.com Tel : 243 72 84 40-243 72 84 41



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND
ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

NATIONAL CENTRE FOR ANIMAL HUSBANDRY AND VETERINARY
TRAINING FOUMBAN P0 BOX: 130

DIVISION OF STUDIES AND COOPERATION

cnfzvfoumban@gmail.com Tel : 243 72 84 40-243 72 84 41

MEMENTO DE L'ELEVE :
(Récapitulatif des Fautes et sanctions)

FAUTES	SANCTIONS
Absence ou trouble lors du rassemblement et de la cérémonie de levée des couleurs du lundi matin	02 heures de T.I.C ; 08 jours de TIC. ; exclusion définitive en cas de récidive
Retard de 15min après le début d'un cours (arrivée après 8h15) 03 retenues de retard	02 heures de TIC immédiatement Avertissement en cas de récidive
<u>Absences :</u> De 7h à 13h non justifiées De 14h à 29 h non justifiées Plus de 30h annuelle ou 30 heures consécutives	Avertissement conduite Blâme conduite + adresse aux parents Exclusion des examens pour absentéisme
Justification tardive des heures d'absence (après le conseil de classe et/ou de discipline)	Stricte maintien du nombre d'heures déjà comptabilisés
Absence sans justification en amont au défilé ou refus de défendre les couleurs du CNFZV de Foumban	01 à 08 jours de T.I.C et blâme
Trouble lors d'un cours, d'une séance d'étude, d'une conférence, d'une causerie	02 heures de T.I.C
Trouble exagéré et récurrent des cours malgré les conseils et les avertissements	01 à 08 jours de T.I.C
Fraude ou tricherie lors d'une évaluation	Note : 00/20 pour la matière
Choix des cours (boycott de cours à plus de 40% du volume horaire effectué)	Exclu des évaluations pour cette matière
Coiffure non conforme : cheveux non coupés ou ébouriffés pour les garçons ou coiffure extravagante pour les filles.	Début de rasage, expulsion du cours et 01 jour de T.I.C

<p>Mauvaise tenue vestimentaire (blouse, pantalon slimé, culotte ou pantacourt, robe trop courte ou trop moulante)</p> <p>Filière, niveau, nom et prénoms non ou mal brodés ou malpropreté de l'uniforme (blouse) ou du corps</p> <p>Port de sandale</p>	<p>Expulsion du cours et 01 jour de T.I.C</p>
<p>Port de téléphone portable qui sonne et trouble le déroulement d'un cours</p> <p>Parures, surcharges, objet immoraux ou dangereux, excentricité de toute nature</p>	<p>Confiscation immédiate pour destruction</p> <p>Confiscation des objets en causes, 02 heures de T.I.C 01 à 08 jours de T.I.C si récidive</p>
<p>Refus de participer aux nettoyages de la salle de classe, de ses environs et du campus en général</p>	<p>03 heures de T.I.C le lendemain</p>
<p>Destruction des tables bancs, des fleurs, des tuyaux d'eau.</p>	<p>Réparation obligatoire du préjudice, 01 à 08 jours de T.I.C, exclusion définitive en cas de récidive</p>
<p>Vandalisme, gribouillis ou graffitis sur les murs, les tables bancs, les portails, etc.</p> <p>Vol, perte ou détérioration de matériel, fleurs, équipements et infrastructures.</p>	<p>Réparation obligatoire du préjudice, 01 à 08 jours de T.I.C, exclusion définitive en cas de récidive</p>
<p>Manque de respect ou attitude incorrecte vis-à-vis d'un camarade de classe</p>	<p>1 à 3 jours de T.I.C, avertissement ou blâme</p>
<p>Agression, coups et blessures sur camarade, bagarre avec ou sans renfort</p>	<p>Restitution des frais médicaux ; 3 à 8 jours de T.I.C ;</p> <p>Exclusion définitive selon la gravité de l'acte</p>
<p>Manque de respect ou attitude incorrecte vis-à-vis d'une autorité (chef de classe, enseignants, personnel de l'administration.)</p> <p>Insubordination, insolence, agression verbale ou physique, impolitesse...</p>	<p>Présentation d'une lettre d'excuse lu en public, 3 à 8 jours de T.I.C</p> <p>Exclusion définitive selon la gravité de l'acte</p>
<p>Relations coupables, fréquentation des milieux immoraux, grave atteinte à l'image du centre, consommation de drogues, d'excitants ou d'alcool</p>	<p>3 à 8 jours de T.I.C et convocation des parents ;</p> <p>Exclusion définitive selon la gravité de l'acte</p>
<p>Grève, tentative de grève, incitation à la grève,</p>	<p>1 à 8 jours de T.I.C ; exclusion définitive selon</p>

propagande orale ou écrite, tracts, sorcellerie, non-respect du caractère laïc, apolitique et neutre de l'école républicaine	la gravité de l'acte
Flâneries (présence hors des salles en dehors des périodes de pause et de récréation sans billet de sortie)	2 heures de T.I.C ; 1 à 8 en cas de récidive
Refus d'exécuter convenablement une punition ou un travail quelconque	Doublement de la punition avec convocation des parents
Falsifications et vandalisme de toute affiche visée par une autorité administrative au sein du centre	8 jours de T.I.C sans préjudice de poursuite judiciaire
Pollution de l'environnement ; non-respect de l'obligation de jeter papiers, emballages et autres détritrus dans les bacs à ordures uniquement, non-respect de la propreté aux toilettes, aux points d'eau et dans les divers locaux	2 heures de T.I.C ou 1 à 3 jours de T.I.C
Falsification du registre d'appel	Achat de registre neuf et 8 jours de T.I.C
Jeux du hasard avec ou sans mise, usure, commerces divers	Confiscation des marchandises et somme collectées et convocation des parents ; 1 à 2 jours de T.I.C et exclusion définitive en cas de récidive
Non présentation des parents convoqués	Exclusion du campus avec l'obligation de n'y revenir qu'avec ses parents
Triple traduction au conseil de discipline avec culpabilité établie	Exclusion définitive automatique

Fait à Fouban Le

LE DIRECTEUR